

Un cimetière qui évolue

Projet de transformation du
crématoire et de rénovation des
locaux du Cimetière de
Beauregard

Informations septembre 2013



Déroulement de la séance

- L'Accueil
- Le Cimetière et son histoire
- L'étude de la HE-Arc
- Le projet
- Les questions et les réponses

Le Cimetière et son histoire

- Le Cimetière de Beauregard a officiellement été inauguré il y a 130 ans, le 4 juin 1883.
- Un cimetière est un lieu hautement symbolique au travers duquel une communauté veille à la dignité des siens jusqu'au passage de la vie à trépas.
- Une commune se doit d'offrir, dans son cimetière, un accueil adéquat aux défunts, aux familles endeuillées et aux professionnels.
- Ce lieu de sépulture, situé sur les hauteurs de la ville, est également devenu, au fil du temps, une sorte de jardin botanique comprenant quelques 700 arbres et arbustes.

Le Cimetière et son histoire

- En 1968, de grands travaux sont entrepris au Cimetière :
 - installation d'un four crématoire,
 - aménagement de 7 chambres mortuaires,
 - montage d'un local administratif composé d'éléments préfabriqués.
- En 1988, un second four est installé et c'est le four actuel qui est encore utilisé quotidiennement.
- Les fours fonctionnent actuellement à l'électricité.





Le Cimetière et son histoire

- Peu de travaux ont été nécessaires et entrepris au cours des dernières décennies. Seuls de l'entretien courant et des travaux de rafraîchissement ont été réalisés.



Le Cimetière et son histoire

- A ce jour, afin de respecter l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), d'importants travaux de rénovation et d'assainissement sont indispensables.
- Un système de filtration du four incinérateur doit être installé afin de filtrer les substances rejetées dans l'atmosphère lors des crémations.
- Le Crématoire de Neuchâtel est l'un des derniers de Suisse à ne pas avoir encore de filtre sur son installation.

L'étude de la HE-Arc

- Avant de prendre la décision de rénover le crématoire, la Haute école de gestion Arc a été mandatée afin de sonder les partenaires et la population sur la pertinence de conserver un crématoire à Neuchâtel.
- L'étude a été menée au travers de la vision :
 - des pompes funèbres,
 - des crématoires concurrents,
 - des instances religieuses,
 - de la société de crémation,
 - de la population,
 - des communes alentours.

L'étude de la HE-Arc

- Conclusions de l'étude

L'étude confirme que l'incinération constitue désormais une pratique ancrée auprès de la population et qu'un retour à l'inhumation est improbable.

78% des personnes interrogées sont favorables au maintien d'un crématoire à Neuchâtel.

Les instances religieuses n'interviennent pas directement comme prescripteurs d'un mode de sépulture. Toutefois, les représentants religieux pensent que le service de crémation doit demeurer sur place afin que les familles puissent accomplir leur devoir avec les défunts jusqu'au bout.

L'étude de la HE-Arc

- Conclusions de l'étude :
 - Sur les quatre responsables de crématoires concurrents sondés, trois pensent que Neuchâtel ne devrait pas conserver ce service alors qu'un seul juge que Neuchâtel doit conserver ce service et adapter la taxe d'incinération en fonction.
 - Les représentants de la Société neuchâteloise de crémation (SNC), constitué de 1600 membres, souhaitent que ce service soit conservé à Neuchâtel.

L'étude le la HE-Arc

- A la question initiale : Est-il pertinent de conserver ou non un service de crémation sur Neuchâtel ?
Les réponses encouragent le Conseil communal sur la voie de la conservation et démontrent la pertinence de disposer d'un tel service de proximité pour la population.

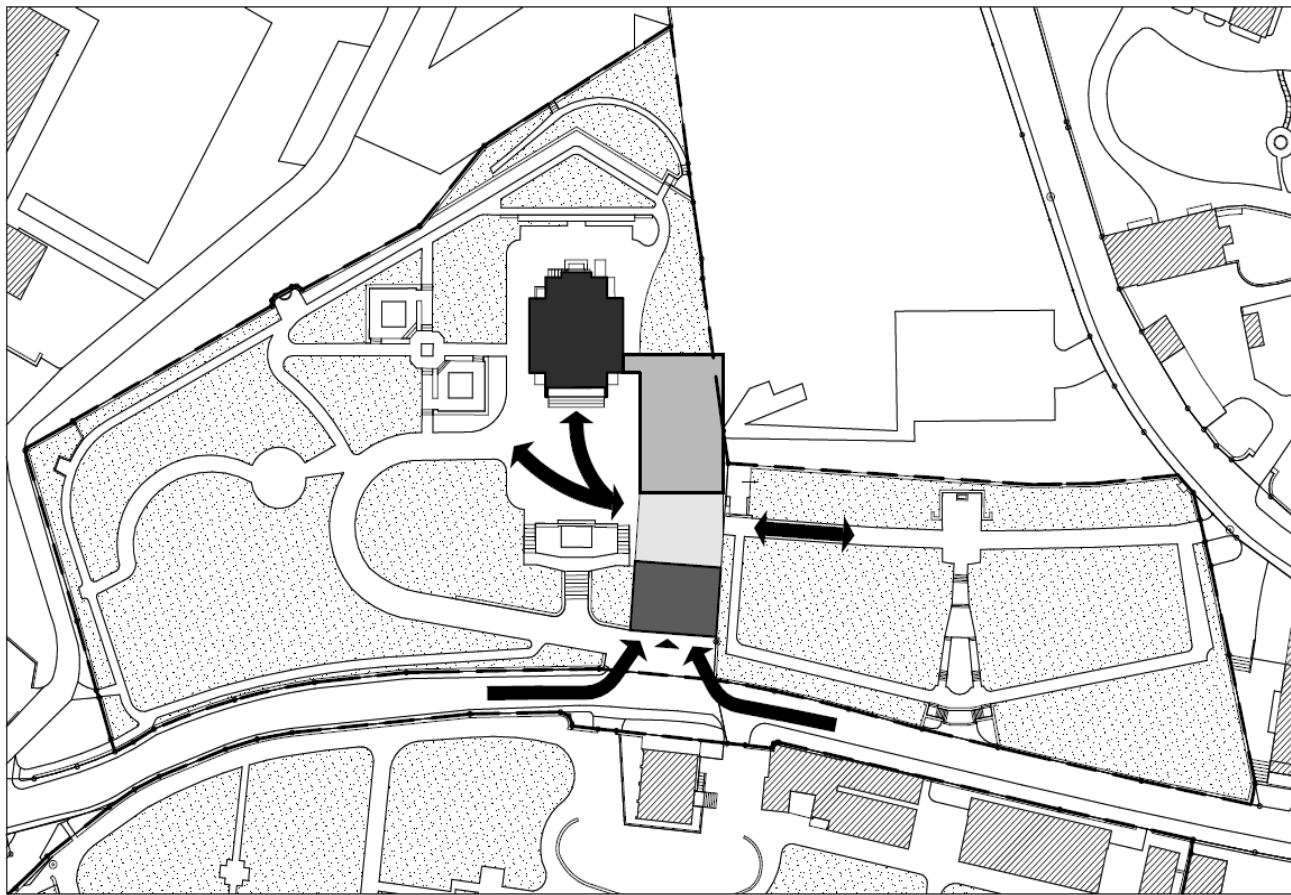
Le projet

- En 2011, un projet de rénovation est donc lancé et étudié dans les différents services de la Ville (Sécurité, Urbanisme et Finances).
- L'obligation d'installer un filtre sur le four du crématoire permet le redimensionnement ainsi que le regroupement des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement du Cimetière.
- Le projet comprendra donc l'installation d'un nouveau four et d'un filtre, la réfection des chambres mortuaires et celle du bâtiment administratif.

Le projet

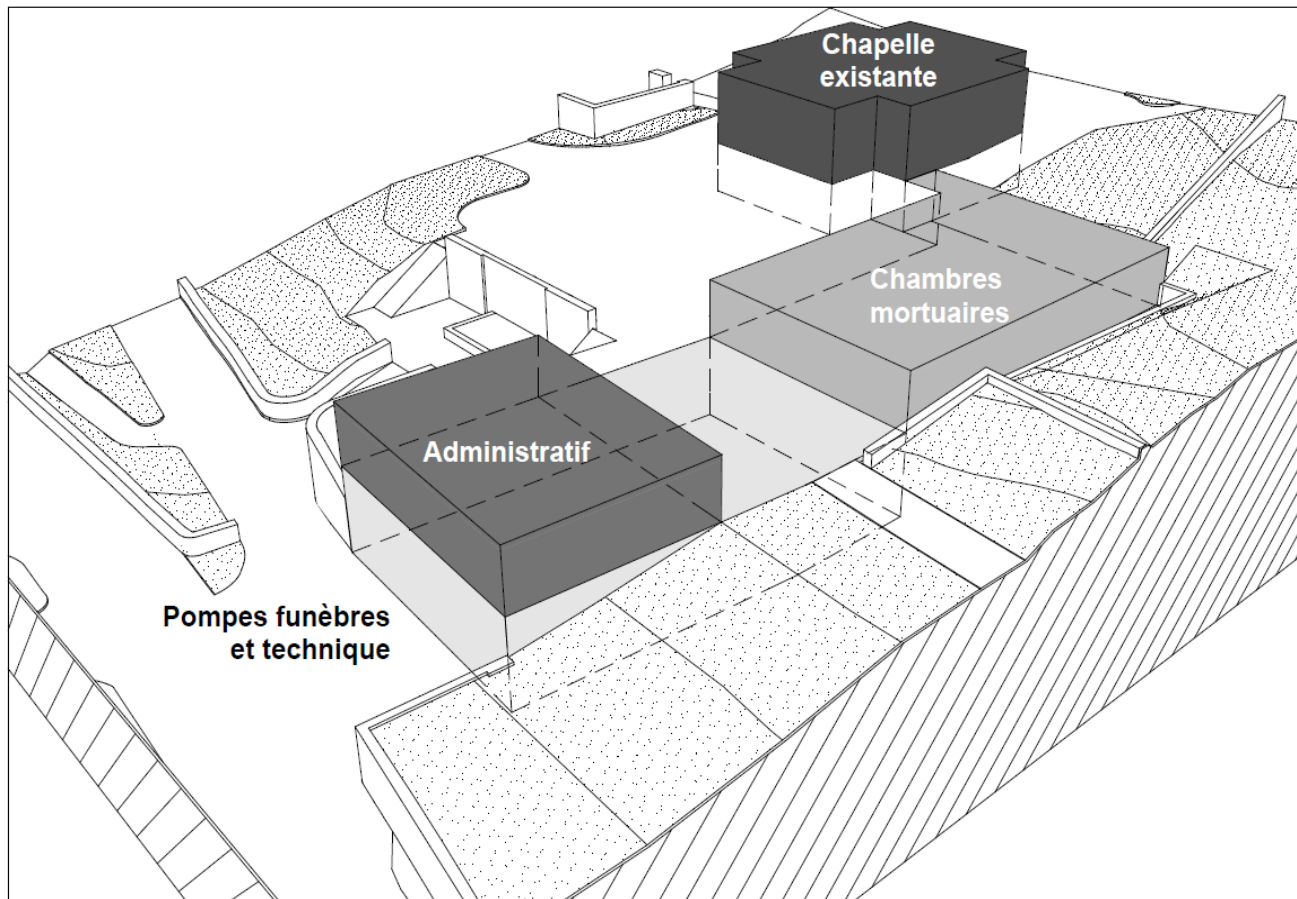
- La variante retenue consiste à réunir l'ensemble des infrastructures nécessaires au Cimetière dans un seul édifice, au nord de la route.
- Ce bâtiment sera également relié à la Chapelle, de manière à favoriser l'accueil des familles, le travail des pompes funèbres et celui des collaborateurs de la Ville.
- L'édifice sera construit sur l'emplacement actuel des chambres mortuaires

Le projet



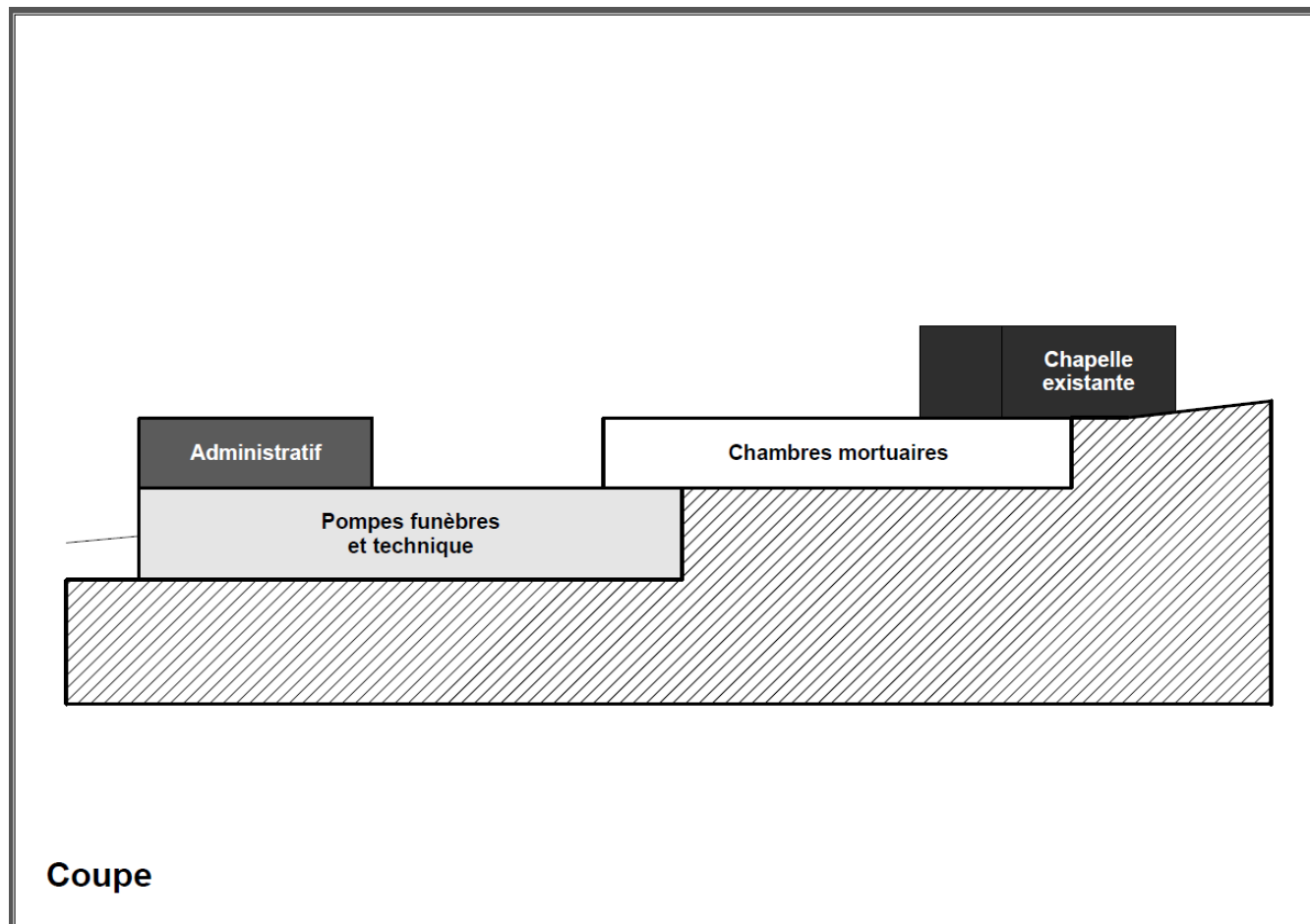
Plan de situation

Le projet



Perspective

Le projet



Le projet

- La procédure d'adjudication des prestations d'architecture se fera par une procédure sélective.
- La procédure sélective est favorisée dans le cas où les références architecturales doivent être mises en valeur par rapport au projet. (exemple : Musée d'Ethnographie)
- Le choix s'est également fait en fonction des délais et des coûts.

Le projet

- Une étude sur la récupération de la chaleur produite par le futur four est en cours.
- Une étude sera également réalisée sur le type de fours et de filtres à disposition sur le marché (gaz ou électricité) et leurs coûts de fonctionnement.

Le projet

- Le chantier est prévu en une seule étape durant une période de 8 à 12 mois.
- Le calendrier des travaux est le suivant :

| | |
|---|--------------------|
| Approbation du crédit par le Conseil général | Automne 2013 |
| Elaboration du cahier des charges MP (marchés publics) | Automne 2013 |
| Marché public, mandat de prestations | 2014 |
| Demande du permis de construire | 2014 |
| Préparation à l'exécution et marchés publics | Eté - automne 2014 |
| Travaux | 2015 |

Le projet

- Des solutions temporaires seront proposées pour :
 - la Chapelle,
 - les chambres mortuaires,qui ne pourront plus être utilisées durant la durée des travaux.
- La population et les différents acteurs seront tenus informés des démarches.

Le projet

- Le coût du projet est estimé à Fr. 5'800'000.—

| | Travaux | Coûts |
|---|-------------------------------|-----------|
| 1 | Bâtiments pour les techniques | 1'950'000 |
| 2 | Bâtiment administratif | 450'000 |
| 3 | Chambres mortuaires | 900'000 |
| 4 | Filtre | 950'000 |
| 5 | Four | 950'000 |
| 7 | Honoraires | 600'000 |
| | Total travaux | 5'800'000 |

Le projet

- Les tarifs seront revus mais la Ville n'entend pas réaliser de bénéfice dans le cadre des améliorations proposées. Une partie des charges sera répercutée sur les incinérations et la location des chambres mortuaires.

Les questions et les réponses

- A vous la parole





Merci de votre attention